LP/

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
-:-:-:-:-
Beaux-Arts
DIRECTION
des SERVICES D'ARCHITECTURE
Sites

Inventaire des sites
-:-:-:-:-
DORDOGNE

THONAC & VALOJOULX

chateau de Losse et ses abords

ETAT FRANCAIS
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Chantier Intellectuel 1424

NOTIFICATION

-9 FEVR 1944

Par arrêté en date du 28 janvier 1944
M; le Ministre Secretaire d'Etat à l'Education Nationale a inscrit sur l'inventaire des sites le site constitué par le chateau de Losse et ses abords à THONAC et VALOJOULX (DORDOGNE)
Parcelles visées: 135 à 141.145p.146.147 sectionDde THONAC - 382 à 429 section A de Valojoulx
Délimitation du site
a l'Ouest: la route nationale 706 de l'angle Nord-Ouest de la parcelle 147 à l'angle Sud-Ouest de la parcelle141
au sud: limite sud parcelle 141.136.135la vézere vers le sud - parcelle 382
à l'Est: le chemindes Bories de l'angle Sud-Est parcelle 382 a l'angle Nord-Est de la parcelle 420
au Nord: limite Nord des parcelles 420.429.428.426 une ligne fictive prolongeant à travers la parcelle 475 et la Vézere la limite Nord de la parcelle 426 jusqu'à la parcelle 147

Monsieur DE CHALUP
Inspecteur Regional du chantier intellectuel 1424